

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 21 janvier 2021

1. POSE DE FILM MIROIR - VIGIPIRATE ECOLE ELEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise EXPERT FILMS pour un montant de 17 325€ HT et de solliciter une subvention auprès de la préfecture de l'Oise à hauteur de 80%.

2. TRAVAUX DE LASURE SUR LA SOUS FACE DE L'AUVENT DE TOITURE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise 3RDP pour un montant de 22 000€ HT.

3. INSTALLATION CANDELABRE RUE DE LA TOUR, RUE DE LA BRASSERIE ET RUE DU VIEUX MOULIN

Monsieur DUFRANCATEL Frédéric présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise LESENS d'un montant de 6 965.75€ HT pour l'installation de candélabres rue de la Tour, rue de la Brasserie et rue du Vieux Moulin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, de refuser le devis de l'entreprise LESENS tel qu'il est présenté et demande la modification de celui-ci pour l'ajout d'un candélabre rue de Neufvy. Monsieur le Maire sera autorisé à signer le devis modifié.

4. ELABORATION DU DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise AET pour un montant de 2 000€ HT pour l'élaboration d'un dossier de DUP concernant l'acquisition des parcelles cadastrées ZO38 et ZO39.

5. CHOIX CANDIDATURE AMO POUR LA REHABILITATION DU PRESBYTERE

Monsieur le Maire présente au Conseil les trois propositions d'honoraires pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage :

Entreprise	PRIX HT
IDC	49 500 €
ARCHETUDE	45 000 €
EM Développement	42 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition de l'entreprise EM Développement d'un montant de 42 000€ HT et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents pour lancer la réhabilitation du presbytère.

6. PARTICIPATION ACCUEILS DE LOISIRS 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter la participation, auprès du Centre Social Rural de RESSONS pour l'accueil de loisirs 2021, qui s'élève à 5,50€ par demi-journée et 11€ la journée.

7. MODIFICATION CONTRAT APAVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'accepter, à l'unanimité des membres présents, le devis de l'APAVE pour la vérification des installations électriques et des équipements pour un montant 5 385€ HT par an.

8. MIGRATION ABONNEMENT E.ENFANCE VERS BL.ENFANCE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'abonnement actuel avec Berger Levrault prendra fin au 31 décembre 2021 et sera remplacé par le logiciel BL.Enfance. Il présente donc le devis 950€ HT pour le paramétrage et le transfert des données E.Enfance vers BL.Enfance, ainsi qu'un abonnement mensuel de 152.15€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents de proposer un achat de cette licence par le Syndicat Scolaire étant donné qu'il leur incombera de régler les charges afférentes à la cantine et au périscolaire de GOURNAY SUR ARONDE à compter de la rentrée de septembre 2021.

9. ACQUISITION BANCS POUR LE CITY-STADE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité des présents d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le bon de commande de l'entreprise DISCOUNT COLLECTIVITES d'une valeur de 428€ HT pour l'acquisition d'un banc en lame recyclées marron pour le city-stade.

10. QUESTIONS DIVERSES

• ETAT DES RESTES A REALISER 2020

Monsieur le Maire présente au conseil l'état des restes à réaliser 2020 à reporter sur l'exercice 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE l'état des restes à réaliser présenté et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cet état, à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur cet état comme suit :

Imputation	Libellé	Crédits ouverts	Mandats Émis	Restes à réaliser
20	Immobilisations incorporelles	30 000.00 €	2 232.00 €	27 768.00 €
21	Immobilisations corporelles	525 500.00 €	152 256 .72 €	373 246.28 €
23	Immobilisations en cours	979 510.46 €	231 821.75 €	975 430.46 €

• CESSION DE TERRAINS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide :

- D'approuver le principe de cession des parcelles E1418, ZS98, ZS109, E2010, E1439, E1440 et E 1441, à un groupement de promoteur-concepteur-opérateur social afin d'y réaliser une opération d'aménagement ;
- De solliciter l'avis des domaines (article L.2241-1 du CGCT) ;
- De préciser qu'un acte de vente sera signé entre la commune et le groupement retenu ;
- De retenir l'office notarial FIXOIS pour opérer la rédaction des actes à intervenir dans le cadre de cette opération ;
- D'autoriser le Maire pour procéder aux formalités nécessaires et signer tous actes et pièces s'y rapportant ;
- De charger Monsieur le Maire de faire établir le dossier de consultation des entreprises dans le but de trouver un groupement de promoteur-concepteur-opérateur social pouvant réaliser cette opération.

• **EVOLUTION SITE INTERNET**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des membres présents d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'ADICO pour la migration du site internet vers l'offre flexibilité à 800€ HT la première année puis 400€ HT par an.

• **RELEVES TOPOGRAPHIQUES REHABILITATION PRESBYTERE**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, d'accepter et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise AET pour un montant de 5 275€ HT afin d'effectuer les relevés topographiques pour la réhabilitation du presbytère.

• **AMENAGEMENT TROTTOIRS SAINT-MAUR**

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre d'un riverain de Saint-Maur qui sollicite le Conseil Municipal pour l'aménagement des trottoirs rue de Lille.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'étudier l'aménagement des trottoirs de la rue de Lille à Saint-Maur.

• **PROJET INSTALLATION D'UN SYSTEME DE VIDEO PROTECTION**

Monsieur PELLETIER interpelle le Conseil Municipal sur la possibilité d'installer un système de vidéo surveillance dans le village. Il présente donc le devis de l'ADTO qui avait déjà fait l'objet d'une décision du Conseil Municipal lors de sa séance du 07 décembre 2017.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de demander une actualisation du devis de l'ADTO et de solliciter d'autres entreprises comme il avait été demandé lors de la séance du 07 décembre 2017 du fait de son montant excessif.

• **STATUT SIRS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le mail du SIRS en date du 19 janvier 2021 nous demandant de rédiger la délibération d'approbation des statuts dans le sens où le syndicat devient un syndicat « à la carte ». Il ajoute que les statuts du SIRS ont donc été votés par le Comité syndical le 08 décembre 2020 avant l'accord de la préfecture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Suggère qu'une réunion du comité syndical soit organisée en urgence afin d'éclaircir ce point puisque les statuts actuellement présentés ne peuvent être validés en l'état au vu des nouvelles informations reçues de la préfecture.
Comme mentionné dans le mail de la préfecture en date du 19 janvier 2021 : « L'article 1 des statuts doit faire l'objet d'une modification ». Seul le comité syndical peut modifier ces statuts.
- Décide d'attendre la modification des statuts avant de se prononcer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.